

Conditions Générales de Vente
SAS PADDLE AND FUN
VENTE EN LIGNE

1. Généralités

Sauf stipulations contraires spécifiées par contrat, les commandes de prestations qui nous sont passées et les marchés que nous traitons sont soumis aux présentes Conditions Générales de Vente. Celles-ci s'appliquent à l'intégralité des prestations, services et vente de produits effectués par notre société.

Seules les réservations payées sur notre site web seront prises en compte pour l'organisation et la mise en place de l'évènement en date et en lieu convenus.

Les prestations convenues pour l'évènement sont détaillées dans le récapitulatif de la réservation reçue par email une fois le paiement réalisé en ligne.

2. Conditions de paiement

Les règlements s'effectuent par carte bancaire uniquement et dans leur intégralité.

Certaines activités nécessitent une validation manuelle de la part de PADDLE AND FUN. Dans ce cas, et dans ce cas uniquement, le paiement ne sera effectif qu'une fois la prestation validée par nos soins. Le client reçoit alors, une fois la réservation validée, son email de confirmation. Dans le cas où PADDLE AND FUN refuse la prestation, la somme est entièrement recreditée sur la carte ayant servi à la transaction.

3. Assurance

La société PADDLE AND FUN est assurée pour sa responsabilité civile sous le numéro de contrat GENERALI AT826400

4. Conditions d'annulation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets parcs, de cinéma, forfaits de ski ou autre tickets (spectacles, évènements, concerts, théâtre, etc.) ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas de fermeture exceptionnelle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets OU de souscription au pack sérénité, pour les produits le proposant.

Il est précisé que certaines expériences, attractions, animations et facilités annexes peuvent n'être proposées qu'à certaines saisons ou que sous certaines conditions météorologiques ou peuvent être fermées, modifiées, retardées, indisponibles ou supprimées sans préavis et sans donner lieu à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la part du client, aucun remboursement n'est possible, excepté si le client a sélectionné un pack sérénité et a envoyé un email à contact@waterglisse.com avant l'heure et le jour de l'activité, afin d'obtenir un remboursement intégral de la prestation. Les packs sérénité ne sont pas disponibles pour tous les produits. Le remboursement ne concerne que l'activité liée à l'assurance souscrite.

Il est cependant possible, sous réserve de disponibilités, à la condition de respecter un délai de prévenance minimum de 48h avant l'évènement, de reporter à une date ultérieure qui conviendrait aux deux parties (exception faite pour les activités nautiques incluant une prestation restauration).

En cas d'intempéries, PADDLE AND FUN est seule juge de la possibilité ou de l'impossibilité d'effectuer une prestation.

- Si les conditions climatiques n'altèrent pas la possibilité de réaliser la prestation en toute sécurité, la prestation ne donnera pas lieu à un remboursement, excepté si le client a sélectionné un pack sérénité et a envoyé un email à contact@waterglisse.com avant l'heure et le jour de l'activité, afin d'obtenir un remboursement intégral de la prestation. Les packs sérénité ne sont pas disponibles pour tous les produits. Le remboursement ne concerne que l'activité liée à l'assurance souscrite.
- Si les conditions climatiques s'avèrent dangereuses pour la pratique des activités, PADDLE AND FUN s'engage à proposer deux créneaux de report. En cas de refus de la part du client, la prestation ne donnera pas lieu à un remboursement excepté si le client a sélectionné un pack sérénité et a envoyé un email à contact@waterglisse.com avant l'heure et le jour de l'activité, afin d'obtenir un remboursement intégral de la prestation. Les packs sérénité ne sont pas disponibles pour tous les produits. Le remboursement ne concerne que l'activité liée à l'assurance souscrite.
- En cas d'impossibilité pour cause de force majeure, aucun remboursement ne pourra être appliqué.

5. Litiges

Toute contestation relative à nos prestations est, à défaut d'accord à l'amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce (ou administratif pour les collectivités) compétent.